

Vous êtes jeune diplômé,  
fonctionnaire ou vous comptez  
8 ans d'expérience professionnelle ?

Le ministère du Travail, du  
Plein Emploi  
et de l'Insertion **recrute**

Devenez  
Inspecteur du  
travail



# LE PROFIL



**Vous êtes curieux**

Exercez un métier de terrain qui implique de comprendre l'entreprise dans sa globalité



**Vous avez le sens du dialogue et de l'écoute**

Devenez l'interlocuteur d'employeurs, de salariés, de représentants du personnel et de très nombreux acteurs en lien avec le monde économique




**Vous avez le sens  
des responsabilités  
et du service public**

Vous disposez d'une forte réactivité et de capacités à décider



**INSPECTEUR DU TRAVAIL**  
un métier utile au cœur du monde du travail





**LE MÉTIER  
D'INSPECTEUR DU TRAVAIL**

# UN MÉTIER SOCIALEMENT UTILE

Beaucoup de relations humaines et de pédagogie

Une grande diversité des situations de travail

Des missions de contrôle pour l'essentiel



Métier au cœur des débats de l'actualité politique et sociale

Un travail alternativement solitaire et en équipe

Des décisions à prendre dès la prise de poste

Des possibilités d'**évolution** vers des métiers différents





# MISSIONS ESSENTIELLES



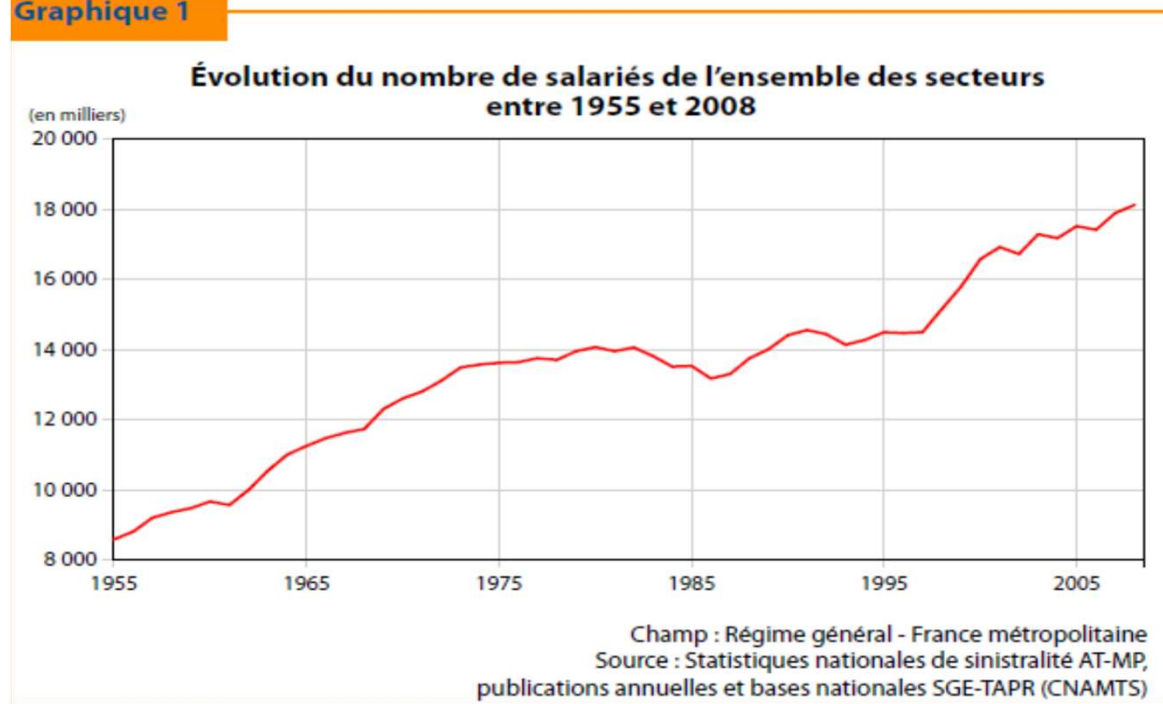


L'inspecteur du travail veille au respect du droit du travail et des droits fondamentaux des travailleurs pour préserver la santé et améliorer les conditions de travail des salariés

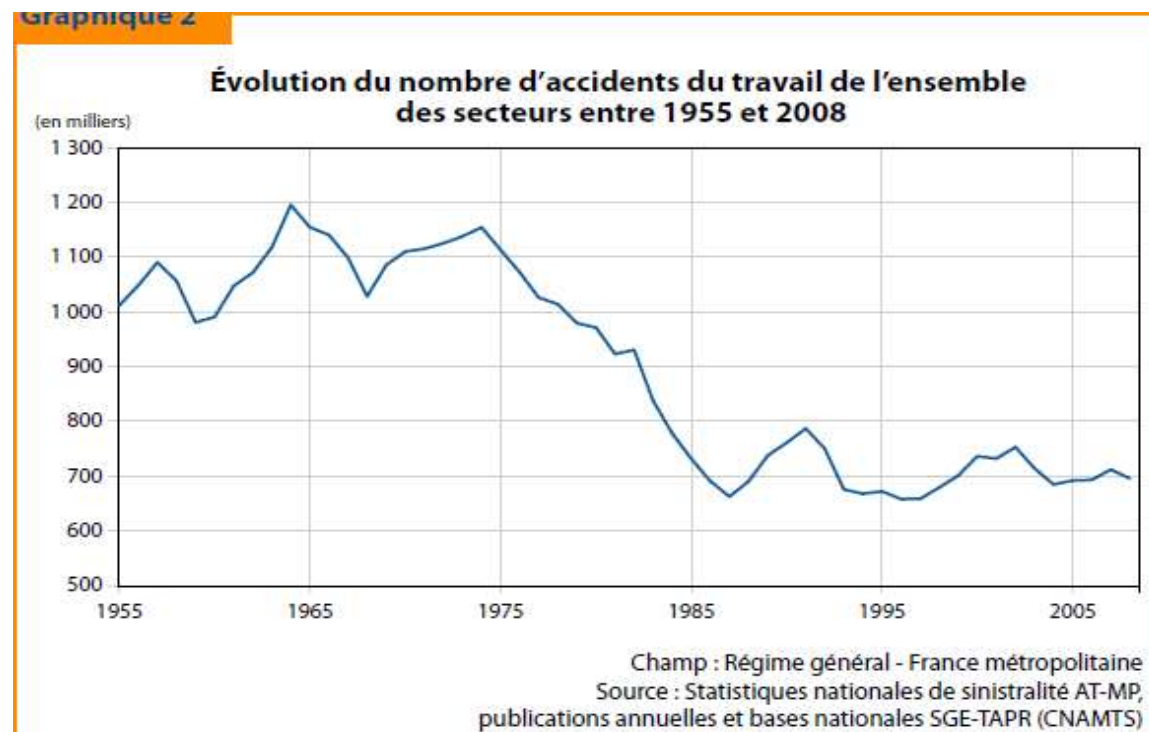


## Quelques indicateurs chiffrés sur la santé et la sécurité au travail

Graphique 1



## Evolution du nombre des accidents du travail



## Les accidents mortels

**Évolution du nombre d'accidents de travail et des effectifs salariés  
entre 2010 et 2014** (en italique, taux d'évolution annuelle)

	2010	2011	2012	2013	2014
AT au 1 <sup>er</sup> régime	658 647	669 914	640 891	618 263	621 111
	<i>110 %</i>	<i>1,70 %</i>	<i>-4,30 %</i>	<i>-3,60 %</i>	<i>0,5 %</i>
Salariés	18 299 717	18 492 444	18 206 201	18 314 269	18 375 500
	<i>110 %</i>	<i>1,10 %</i>	<i>-1,10 %</i>	<i>0,10 %</i>	<i>0,2 %</i>
Nouvelles incapacités permanentes (IP)	41 176	40 986	40 136	39 070	36 695
	<i>-4,30 %</i>	<i>-0,40 %</i>	<i>-2,10 %</i>	<i>-2,80 %</i>	<i>-5,80 %</i>
Décès	529	552	558	541	530
	<i>1,70 %</i>	<i>4,30 %</i>	<i>1,10 %</i>	<i>-2,00 %</i>	<i>-2,00 %</i>
Journées d'incapacité temporaire (IT)	37 194 643	38 321 575	37 823 128	37 495 837	38 560 691
	<i>1,40 %</i>	<i>3,00 %</i>	<i>-1,30 %</i>	<i>-0,90 %</i>	<i>2,80 %</i>
Indice de fréquence	36	36,2	35	33,8	34,5
	<i>0,1 %</i>	<i>0,60 %</i>	<i>-3,30 %</i>	<i>-3,60 %</i>	<i>0,70 %</i>

Source : données nationales AT-IP issues des bases annuelles SGE TAFE (opérateurs de gestion des entreprises - Tarification, prestations) sur les 9 codes techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

# L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Informe et conseille les  
salariés et les employeurs

Contribue à la  
prévention des risques  
professionnels sur les  
lieux de travail :  
utilisation de machines,  
produits dangereux...

S'assure du respect  
des règles relatives au  
contrat de travail, à la  
durée du travail, à la  
rémunération...



Contrôle les  
différentes formes  
de travail illégal et  
toutes les formes  
d'exploitation par le  
travail

Participe à la mise en  
place d'importantes  
politiques publiques  
comme l'égalité  
professionnelle, ou les  
non-discriminations



Il participe au développement du dialogue social dans les entreprises et les différents secteurs d'activités professionnels

# L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Interlocuteur  
privilegié des  
salariés et des  
représentants du  
personnel

Veille à l'effectivité  
d'un dialogue social  
de qualité dans les  
entreprises



Conseille et veille  
au bon  
fonctionnement du  
droit syndical

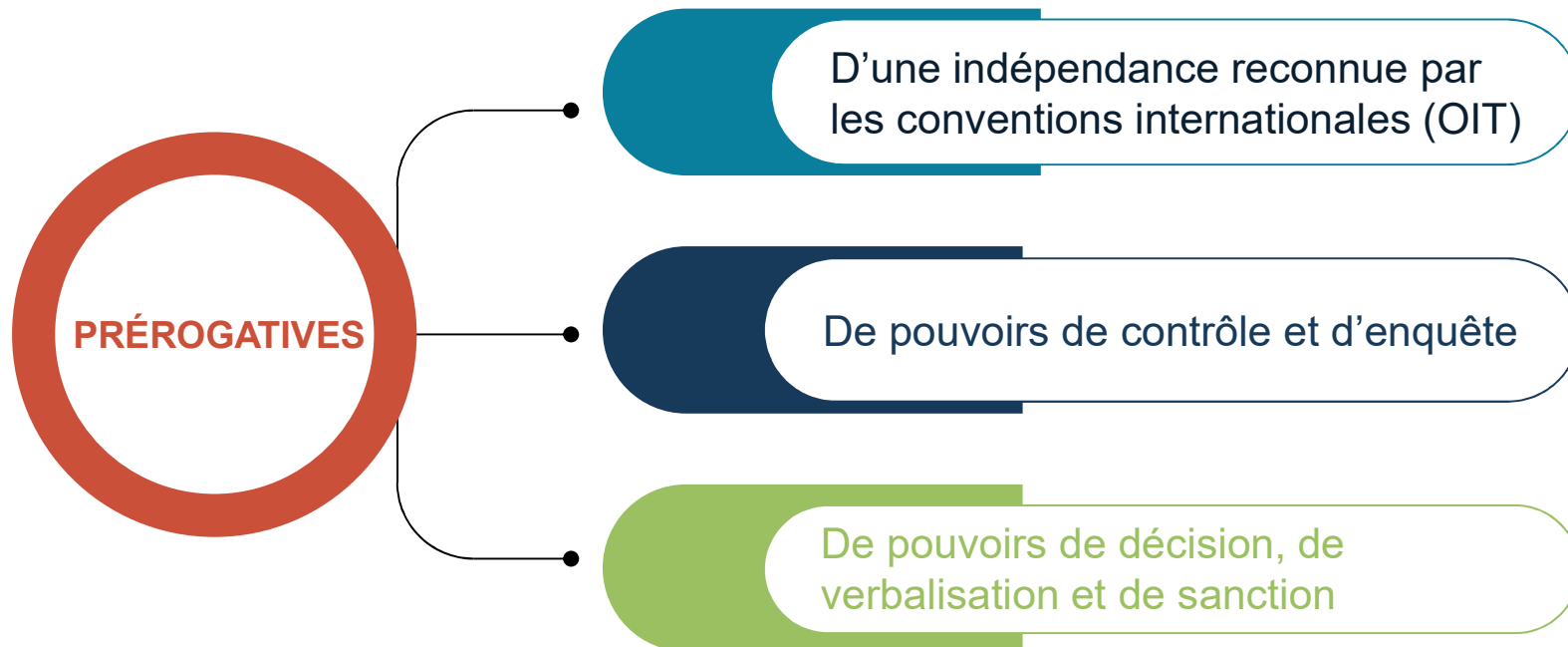
Peut être désigné  
médiateur dans des  
conflits sociaux

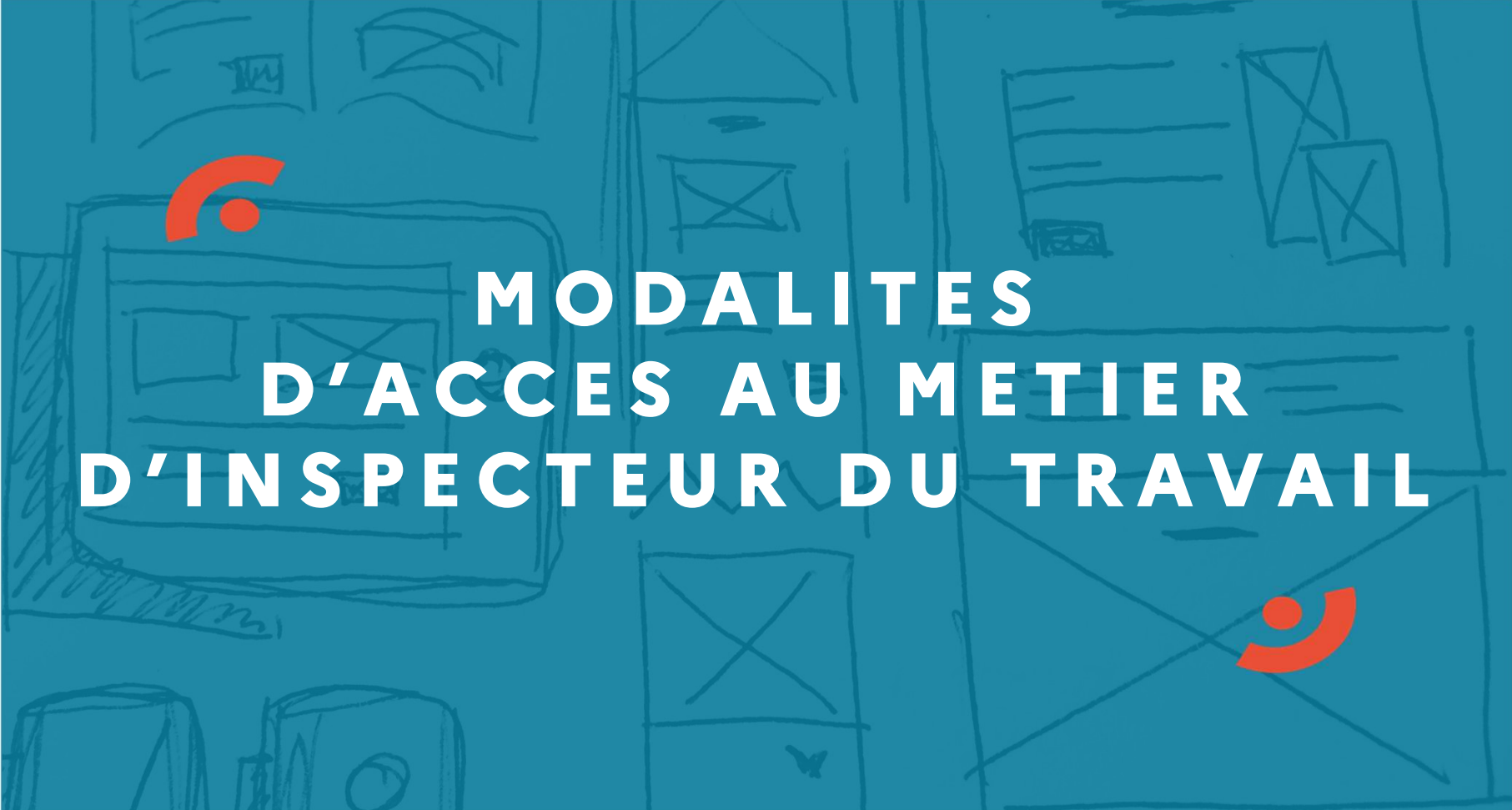





# DES PRÉROGATIVES IMPORTANTES

# EN TANT QU'AGENT PUBLIC, L'INSPECTEUR DU TRAVAIL DISPOSE :





**MODALITES  
D'ACCES AU METIER  
D'INSPECTEUR DU TRAVAIL**





## Plusieurs modalités pour devenir Inspecteur du travail

Si vous avez un  
diplôme de  
niveau  
Bac+3 ou  
équivalent

Si vous êtes  
fonctionnaire de  
Catégorie A

Si vous êtes  
étudiant ou  
demandeur  
d'emploi

Si vous avez  
8 ans de mandat  
syndical, électif  
ou d'activité  
professionnelle

PAR ADMISSION  
AU CONCOURS

PAR VOIE DE  
DETACHEMENT

AVEC LA  
PREPA TALENT

CONCOURS  
AMENAGE



# LE CONCOURS

# CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

## CONDITIONS PARTICULIÈRES EXIGÉES POUR CONCOURIR



### Le concours externe

Le candidat doit être titulaire de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente

# CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

## CONDITIONS PARTICULIERES EXIGÉES POUR CONCOURIR



### Le concours interne

Il est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat et des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,
- les candidats doivent justifier **à la date de clôture des inscriptions de quatre années de services publics,**

# CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

## CONDITIONS PARTICULIÈRES EXIGÉES POUR CONCOURIR



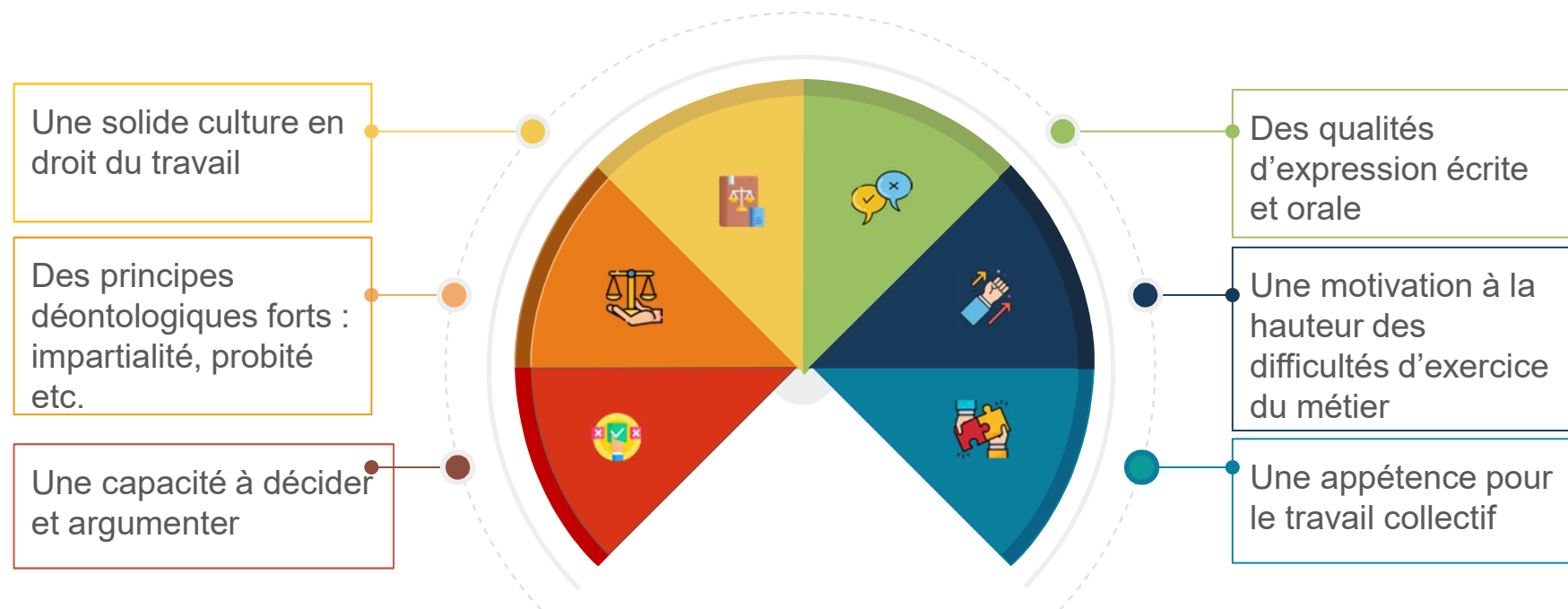
### Le 3<sup>e</sup> concours

Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé de l'exercice de huit années au total :

- d'un ou plusieurs mandats syndicaux ou électifs
- d'une ou plusieurs des activités professionnelles en qualité de salarié de droit privé ou de travailleur indépendant
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris en tant que bénévole d'une association.



# RECRUTEMENT PAR CONCOURS : CE QUI EST ATTENDU DES CANDIDATS



# PREVISIONNEL CONCOURS 2023

Nombre total de postes : 200

Inscriptions

• 1er mars au 3 avril 2023

Epreuves écrites

• 13 au 15 juin 2023

Epreuves orales

• A partir du 13 novembre 2023

Entrée en formation

• Le 1<sup>er</sup> février 2024



# CONCOURS EXTERNE : LES ÉCRITS

Une **composition avec ou sans dossier** sur un sujet contemporain d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

*Durée : 4 heures ; coefficient : 4*

Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen

*Durée : 3 heures ; coefficient : 3*

Au choix du candidat, une **composition avec ou sans dossier** sur l'une des **matières suivantes**

*Durée : 4 heures ; coefficient : 3*

- droit public
- droit privé
- économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales
- santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail
- sciences de la matière ou de la vie

# CONCOURS INTERNE : LES ÉCRITS

**Rédaction d'une note**, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées

*Durée : 4 heures ; coefficient : 4*

Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou de cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée

*Durée : 3 heures ; coefficient : 3*

Au choix du candidat, une **composition avec ou sans dossier** sur l'une des matières suivantes

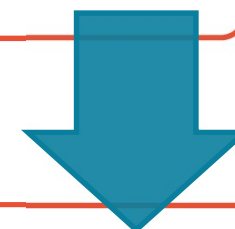
*Durée : 4 heures ; coefficient : 3*

- droit public
- droit privé
- économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales
- santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail
- sciences de la matière ou de la vie

## 3<sup>ÈME</sup> CONCOURS : LES ÉCRITS

**Rédaction d'une note**, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées

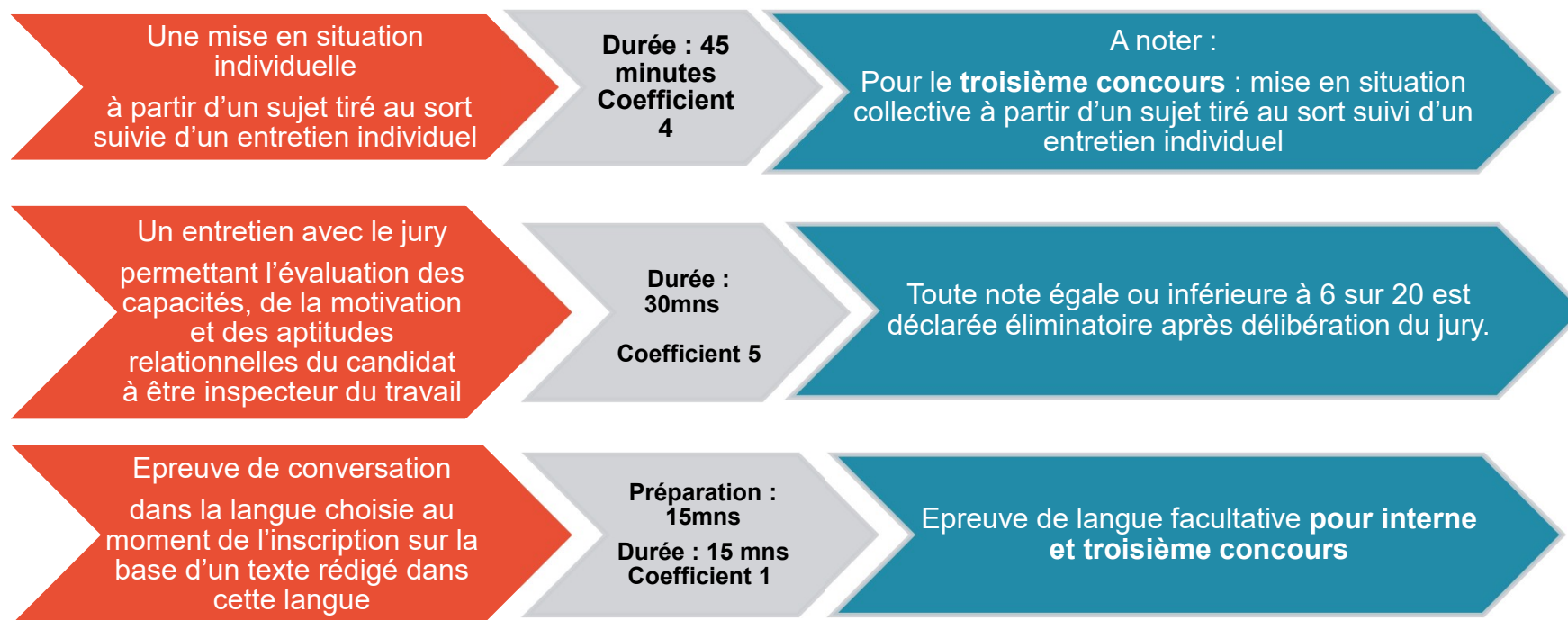
*Durée : 4 heures ; coefficient : 4*



Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou de cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée

*Durée : 3 heures ; coefficient : 3*

# LES ORAUX





**PREPARER LE CONCOURS**

# SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR PRÉPARER LE CONCOURS

## Facili'IT

La nouvelle plateforme en ligne gratuite de préparation à distance avec mise à disposition de contenus, annales...  
Préinscriptions sur les sites du ministère ou de l'INTEFP



Un dispositif à destination des étudiants et demandeurs d'emploi particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études.  
Formation 6 mois (présentiel et distanciel).  
Aide de 4000 euros sous conditions de ressources

## Prépa Talents



## PREPA TALENTS : UNE CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE À L'INTEFP



- La **Prépa Talents** accessible aux jeunes diplômés ou demandeurs d'emploi
- Sous conditions de ressources
- Diplôme de niveau II (Bac+3) ou qualification reconnue équivalente
- Une sélection sur dossier puis entretien oral
- La possibilité de valider en même temps un diplôme universitaire dans une université (Lyon ou Lille)

# PREPARER LE CONCOURS EN AUTONOMIE

**Pas de prépa obligatoire...**

**...mais un travail assidu  
et organisé pour avoir  
un niveau suffisant**



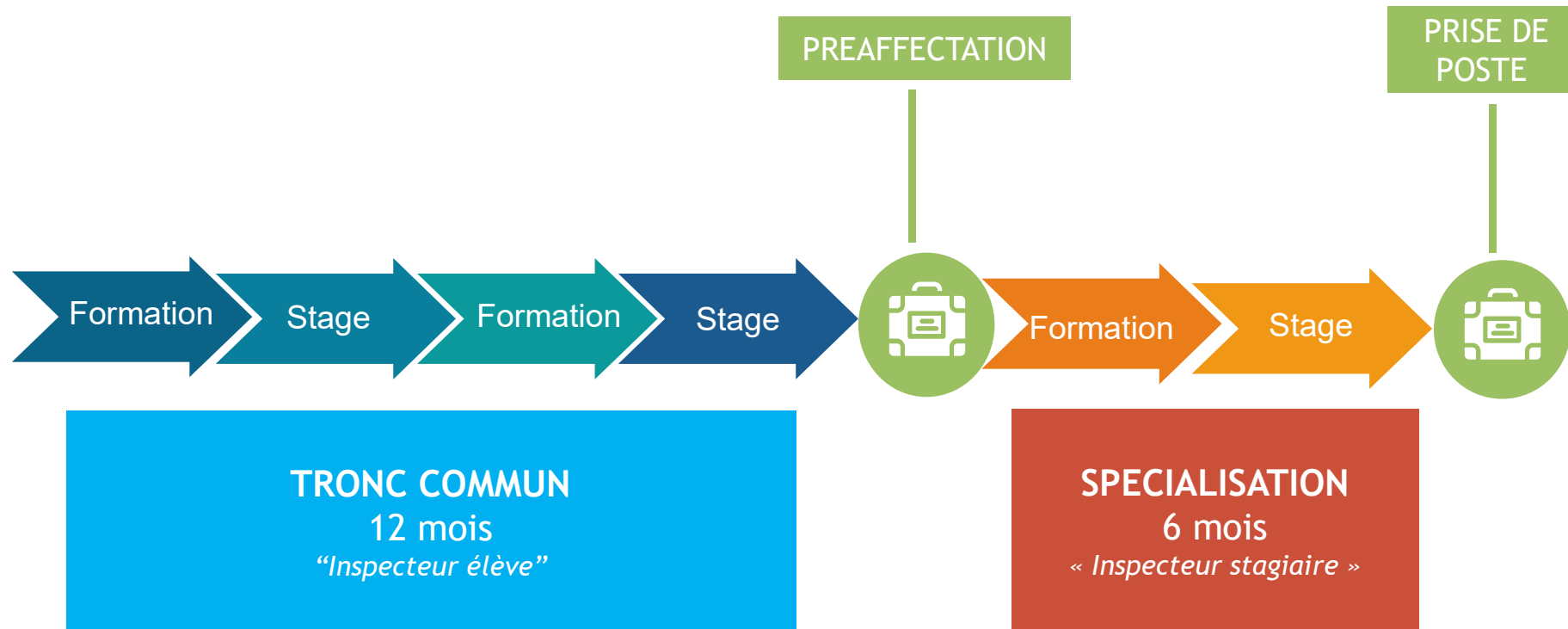
**Avec certaines  
universités, les IPAG et  
CPAG mais aussi  
d'autres structures**

**Possibilité de prépa**



# LA SCOLARITE

# UN PARCOURS DE FORMATION EN ALTERNANCE



## ET LES AFFECTATIONS...



Les élèves ont plusieurs modalités d'évaluation au cours de la première année de scolarité. Ils sont classés par ordre de mérite au bout d'un an.



L'administration centrale arrête une liste de postes en fonction des besoins des services que les élèves classent par ordre de préférence



L'affectation se fait selon le rang de classement et la liste des postes.

**Rappel** : la fonction publique d'Etat c'est aussi faire preuve de mobilité : possibilité de changer de poste au bout de 2 ans en fonction des postes proposés à la vacance.

Durée recommandée sur un poste de 3 ans minimum en vue de bénéficier d'une revalorisation indemnitaire

## QUESTIONS IMPORTANTES

### Est-ce que je suis rémunéré pendant la formation ?

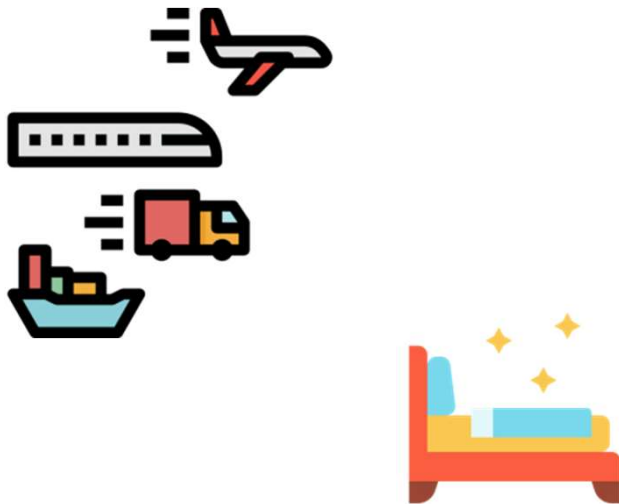
**Oui**, la formation à l'INTEFP est rémunérée:

- Les inspecteurs-élèves perçoivent une rémunération mensuelle nette minimale d'environ 1568 € les 12 premiers mois, à laquelle s'ajoutent des indemnités de stage et l'éventuel supplément familial de traitement.
- Les inspecteurs du travail stagiaires perçoivent ensuite environ 2049 € net au minimum pendant les 6 derniers mois de la formation.



## QUESTIONS IMPORTANTES

Mon hébergement et mes transports sont ils pris en charge durant la formation?



**Oui**, les inspecteurs-élèves bénéficient d'un hébergement, à titre gratuit.  
Les repas sont également indemnisés.

## QUESTIONS IMPORTANTES

J'ai travaillé dans le secteur privé auparavant, cela joue-t-il sur ma rémunération ?

**Non**, pas de reprise de l'ancienneté ou de la rémunération antérieure, sauf expérience en tant que contractuel dans le secteur public (sous certaines conditions).

En revanche les lauréats recrutés par le 3eme concours sont titularisés directement au 3eme échelon et se voient attribuer 1 an d'ancienneté





## QUESTIONS IMPORTANTES

Je suis déjà fonctionnaire, mon ancienneté est-elle prise en compte ?



**Oui**, durant la scolarité, vous pouvez opter pour le traitement auquel vous auriez eu droit dans votre corps d'origine, puis le classement dans le grade d'IT se fait à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu précédemment.

Pendant la scolarité, prime d'activité de 250 € brut, puis à la prise de poste IFSE de 594 € brut mensuel (750 € pour IDF)

## QUESTIONS IMPORTANTES

### Une fois titularisé, quelle sera ma rémunération ?

Une fois titularisé l'inspecteur du travail perçoit une rémunération nette mensuelle d'environ 2155 € (2282 € en Ile-de-France), à laquelle s'ajoutent une prime annuelle, une indemnité de résidence de 3% en IDF (1% pour Lille et Lyon), une participation éventuelle à la mutuelle et un éventuel supplément familial de traitement.

La rémunération moyenne brute d'un inspecteur du travail au dernier échelon est de 4 270 €, celle d'un directeur adjoint du travail en début de grade est de 3 520 € et au dernier échelon de 4 900 €



**Témoignage pour mieux comprendre le métier :**

[Devenez inspecteur du travail ! \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

**Pour plus d'informations :**

[https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/  
devenir-inspecteur-du-travail](https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail)

